



République Française
Département de la Drôme
Arrondissement de VALENCE
Commune de PONT DE L'ISERE

MAIRIE PONT DE L'ISERE
PLACE DE LA MAIRIE
26600 PONT DE L'ISERE
Téléphone : 0475846013
Télécopie : 0475847552

courriel : mairie-de-pont-de-lisere@mairiedepontdelisere.fr

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU - REUNION DU 8 Avril 2019 à 19 h 30

L'an deux mille dix-neuf le 8 avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de PONT DE L'ISERE, régulièrement convoqué le trois avril deux mille dix-neuf s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame LAMBERT Marie-Claude, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Nombre de conseillers
présents : 22

Nombre de conseillers
représentés : 0

Date de convocation :
03/04/2019

Présents : Mme LAMBERT Marie-Claude, M. WEIBEL Jean-Christophe, Mme POUILLY Isabelle, M. ROUX Daniel, Mme CHASTAGNIER Isabelle, M. PIZIEUX Marc, Mme CASTELLO Christel, M. MAGNIN Pierre, M. PLANTIER Claude, M. RENAUD Claude, M. SIFFLET Jacques, M. TOURET Patrick, Mme FONTANET Elisabeth, Mme BLACHE Martine, Mme SAVIN Christiane, M. BIGI Pascal, Mme METERY Véronique, Mme GOSSE Brigitte, Mme TRICAUD Marjorie, M. BOUYER Jean-Pierre, Mme LEROY Colette, M. BACCARO Alain.

Absente : Mme BERBIER Nathalie

Absent excusé : //

Absent ayant donné pouvoir : //

Secrétaire de séance :

La présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame POUILLY Isabelle est désignée pour remplir cette fonction.

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 18 Mars 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal de séance du 18 Mars 2019.

En préambule à la séance Madame le Maire souhaite, présenter les condoléances du Conseil municipal aux parents et à la famille de Pauline LACATON. Pauline a siégé au conseil municipal de 2014 à 2017.

II – DELIBERATION

QUESTION N° 1	Aménagement terrain de football à 8 – approbation programme
----------------------	--

Madame le Maire rappelle que par délibération du 29 janvier 2019 il a été accepté le principe de création d'un terrain de football à 8 au complexe sportif.

Des subventions pouvant être accordées par le Fonds d'aide au football amateur (FAFA) ainsi que par la région Auvergne Rhône alpes, il est nécessaire d'établir un programme précis pour ce dossier.

Elle propose pour avis au Conseil municipal le plan de financement suivant :

Travaux de mise en place du terrain :	38 480.00 € HT
Subvention FAFA	10 000.00 €
Subvention Région	10 000.00 €
Solde à charge de la Commune	18 480.00 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **ACCEPTE** le programme d'aménagement d'un terrain de football à 8

QUESTION N° 2	Aménagement RD 153 – Avant projet définitif
----------------------	--

Madame le Maire rappelle le projet d'aménagement de la Route départementale 153 (Avenue de Romans) entre le pont de l'autoroute et la Route Nationale 7. Le bureau d'étude STADIA a remis l'avant projet définitif qui se monte à 859 891.50 € HT.

Afin de poursuivre les différentes étapes de l'opération il est nécessaire de valider cet avant-projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **ACCEPTE** l'avant projet présenté par le bureau STADIA pour l'aménagement du RD 153

QUESTIONS N° 3	SDED – Enfouissement réseaux électriques – dossier 262500014ART
-----------------------	--

Madame le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la Commune aux caractéristiques suivantes :

Opération : Effacement et fiabilisation des réseaux électriques rue des Moulins et une partie de l'avenue du Vercors à partir des postes BELLEVUE et CHANTEMERLE dissimulation des réseaux téléphoniques pour une dépense prévisionnelle communale de **25 527.13 €**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **APPROUVE** le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme et le plan de financement présenté.

QUESTIONS N° 4	SDED – Enfouissement réseaux électriques – dossier 262500014AER
-----------------------	--

Madame le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la Commune aux caractéristiques suivantes :

Opération : Effacement et fiabilisation des réseaux électriques Rue des Moulins et une partie de l'avenue du Vercors à partir des postes BELLEVUE et CHANTEMERLE pour une dépense prévisionnelle communale de **33 586.66 € HT**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **APPROUVE** le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme

QUESTIONS N° 5	CDG – Consultation prévoyance et/ou santé
-----------------------	--

Madame le Maire, informe le Conseil que depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Le Centre de Gestion de la Drôme se propose de réaliser cette mise en concurrence afin d'aboutir à la conclusion de contrats d'assurances pour le risque Prévoyance et pour le risque Santé, à l'échelle du département.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités.

Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents **DECIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque Prévoyance et Santé que le Centre de Gestion de la Drôme va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

QUESTIONS N° 6	CDG – Convention retraite avenant N° 2
-----------------------	---

Madame le Maire expose, que par la convention assistance retraite 2015-2017, approuvé par délibération du 11 mai 2015 le Centre Départemental de Gestion assiste la commune pour la gestion des dossiers de retraite, en application de la Loi N° 209 du 19 Février 2007 et de l'article 24 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, en assurant la réalisation complète de ceux-ci.

Considérant la fin de validité de ladite convention au 31 décembre 2017 prorogée par voie d'avenant pour l'année 2018,

Mairie de Pont-de-l'Isère | 3 place de la mairie | 26600 Pont-de-l'Isère

Téléphone 04 75 84 60 13 | Télécopie 04 75 84 75 52 | E-mail mairie-de-pont-de-lisere@mairiedepontdelisere.fr

www.mairiedepontdelisere.fr

Considérant que dans l'attente de la signature de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la CNRACL définissant les nouvelles modalités d'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers CNRACL pour le compte des collectivités et établissements affiliés qui le lui demandent, pour les années à venir, il importe de poursuivre la réalisation et le contrôle des missions proposées aux collectivités et établissements publics en matière de retraite, conclue pour une durée de 3 ans, du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017 déjà prorogée par voie d'avenant pour l'année 2018.

Considérant la délibération du Conseil d'administration N°2019-11 du 6 février 2019 fixant la tarification des dossiers de qualification des comptes individuels retraite (QCIR) **nouveau service mis en place par la CNRACL**

Il est nécessaire de statuer sur l'avenant n° 2 à la convention, comprenant la prorogation de la durée de cette dernière et l'intégration du nouveau service QCIR.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **ACCEPTÉ** l'avenant n° 2 à la convention ASSISTANCE RETRAITE signée avec le Centre Département de Gestion

QUESTIONS N° 7 à 9	Budget primitif Général 2019
---------------------------	-------------------------------------

Madame le Maire présente le projet de vote :

1) De voter les taux d'impôts ainsi :

Taxe d'habitation :	6.89 %
Taxe foncière (bâti) :	12.80 %
Taxe foncière (non bâti) :	54.20 %

Votants	:	22	Pour	:	22
Contre	:	0	Abstentions	:	0

2) Des subventions communales (Voir liste dans le projet de budget primitif 2019)

Votants	:	22	Pour	:	22
Contre	:	0	Abstentions	:	0

3) Du budget primitif général 2019 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 610 472.18 €	2 610 472.18 €
Investissement	2 135 595.68 €	2 135 595.68 €
TOTAL	4 746 067.86 €	4 746 067.86 €

Votants	:	22	Pour	:	22
Contre	:	0	Abstentions	:	0

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents adopte le budget primitif 2019 du budget général tel que présenté.

QUESTIONS N° 10 Budget primitif Service assainissement 2019

Madame le Maire présente le projet de vote du budget primitif assainissement 2018 :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	1 203 887.73 €	1 203 887.73 €
Investissement	361 021.80 €	361 021.80 €
TOTAL	1 564 909.53 €	1 564 909.53 €

Votants : 22 Pour : 22
Contre : 0 Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents adopte le budget primitif 2019 du service assainissement tel que présenté.

QUESTIONS N° 11 Tarifs services périscolaire

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de fixer les nouveaux tarifs pour le restaurant scolaire, la garderie périscolaire et propose de reconduire les tarifs de l'année 2018/2019 :

	Tarifs année 2018/2019	Proposition année 2018/2019
Restaurant scolaire		
inscription au mois	4.00 €	4.00 €
inscription au jour	4.60 €	4.60 €
PAI (apport panier)	2.00 €	2.00 €
adulte	6.00 €	6.00 €
Garderie périscolaire		
garderie du matin	1.50 €	1.50 €
garderie du soir	2.00 €	2.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents fixe les nouveaux tarifs tels que présentés à compter du 01/09/2019

QUESTIONS N° 12 Conventions pour servitude passage ESPRIT - ARMAND

Madame le Maire informe l'assemblée que Messieurs ARMAND Julien et ESPRIT Aurélien ont demandé une autorisation de voirie pour traverse de voie et de parcelles de la Commune afin d'enterrer une canalisation d'eau d'irrigation. Afin d'autoriser cette traversée il est nécessaire que la Commune établisse une convention de servitude pour passage de canalisation sur les parcelles concernées :

Pour Monsieur ARMAND Julien : Les parcelles AC 355 et ZI 375

Pour Monsieur ESPRIT Aurélien : La parcelle AD 80 et la traverse du VC 19 «chemin des gours » au droit de la parcelle AD 80.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE les conventions à passer avec Messieurs ARMAND Julien et ESPRIT Aurélien.

QUESTION N° 13	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
-----------------------	---

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les décisions qu'elle a prises en application de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités territoriales sont les suivantes :

Décision 2019.012 - Madame le Maire décide de vendre le véhicule MERCEDES Type AU-2232-03.02 immatriculé CG-877-AY à Monsieur POLLEUX Christophe « CHRIS UTILITAIRES » domicilié 45 allée du Vivarais 26300 BOURG DE PEAGE. Le prix de la vente est fixé à 1 500.00 €

Décision 2019.013 - Madame le Maire sollicite auprès du SDED une aide technique et financière au titre du réaménagement de la Maison des Services et décide de céder au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Daniel ROUX :

- Suite à la visite des chemins par la commission voirie des chiffrages ont été demandés à l'entreprise EIFFAGE. Les voies concernées : place du souvenir, chemin contre canal, rue ampère, accès lotissement le mas des moulins, avenue des Cévennes (fissures). La rue de la Gare et le chemin des crêtes étant mitoyens avec LA ROCHE DE GLUN une confirmation de la Mairie de LA ROCHE DE GLUN est en attente pour une participation partagée.
- Sur les chemins d'exploitation les services techniques interviendront
- Une campagne « d'emplois » pour boucher les trous va être lancée.

Madame Christel CASTELLO :

- Les flyers pour la course seront distribués début mai
- Réunion pour les signaleurs : 18/05 9 H 30

Monsieur Marc PIZIEUX :

- Suite à la participation d'un intervenant « Musique » à l'école une présentation d'un spectacle de percussions est présenté aux parents le 8/9 et 11 avril par les élèves d'Elémentaire.
- Reprise de la brocante le 14/04
- Tombola et chasse aux œufs organisée par l'Association ACAP le 21/04 au complexe sportif
- Fête de la pêche : 27/04
- Coupe de la municipalité pétanque : 27/04
- Challenge Gérard NADAL : 27/04 (à LA ROCHE DE GLUN)

Monsieur Jacques SIFFLET :

- Le SIRCTOM a mis en place une troisième tournée de ramassage des ordures ménagères sur l'îlot Avenue de Provence.

Monsieur Claude RENAUD :

- Commission électorale le 02/5 à 14 h 00

Madame Isabelle CHASTAGNIER :

- Permanence LISA (Lieu d'Information Séniors et Autonomie) - 2ème trimestre 2019 à Pont de l'Isère : le mercredi 10 avril 2019 matin, mercredi 22 mai 2019 matin et le mercredi 19 juin 2019 matin sur Rendez-vous.
- Animation TOBBOGAN : Accueil Enfants Parents à votre rencontre, organisé par MJC/CS de Tain l'Hermitage mercredi 17 avril 2019 entre 14h et 17h30 Salle de Danse du Gymnase PONT DE L'ISERE.
- Conférence animée par Alan THOMAS conférencier de l'association e-enfance « comment protéger son enfant des dangers d'internet et des réseaux sociaux ? quel bon usage des outils numériques ? » le jeudi 11 avril 2019 de 18 h à 20 h en mairie de PONT-DE-L'ISERE.
- Journée formation les gestes qui sauvent : Samedi 27 avril 2019 de 8h30 à 17h00 à la Salle Associative Square Charles Servan, au prix de 45 € (Pour les personnes en activité salariée, les frais de la formation peuvent être pris en charge par le CPF (Compte Personnel de Formation)).

Monsieur Patrick TOURET :

- Compte-rendu de l'Assemblée générale de la « Mission locale » qui se trouve en difficulté par baisse des budgets et la nécessité de s'adapter aux différents changements et regroupements pour pouvoir venir en aide aux jeunes de 16/25 ans dans les meilleures conditions.

Monsieur Jean-Pierre BOUYER :

- S'étonne de l'augmentation du prix de l'adhésion au SPANC fixé par ARCHE AGGLO, 20 € par an alors qu'auparavant il était de 80 € pour un contrôle environ tous les 8 ans.

Fin de la séance : 21 H 30

Prochain CM : 6/05/2019 à 19 H 30

La Secrétaire de séance,

Isabelle POUILLY

